91B182

A568

11 FEV. 2003

SOCIETE ABICOM
Société par actions simplifiée au capital de 192 000 euros
Siège Social : 71 boulevard Berthelot 63000 CLERMONT-FERRAND
381 589 886 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille deux,
Le 24 Décembre,
A 11 heures 30,

Les associés de la SOCIETE ABICOM, Société par actions simplifiée au capital social de 192 000 euros, divisé en 12 000 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 71 boulevard Berthelot (63000) CLERMONT-FERRAND, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation du Président faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean BARGES, en sa qualité de Président.

Monsieur Philippe NEYRIAL est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 12 000 actions sur les 12 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation de chaque associé,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte de la résolution soumise à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prescrits.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle qu'il a décidé de mettre fin à ses fonctions de Président de la Société à la date du 31 Décembre 2002 et il propose à l'Assemblée de nommer Monsieur Philippe NEYRIAL pour le remplacer auxdites fonctions.

Il déclare ensuite la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean BARGES de ses fonctions de Président à la date du 31 Décembre 2002, nomme en qualité de nouveau Président à compter du 1er Janvier 2003, pour une durée indéterminée :

Monsieur Philippe NEYRIAL
demeurant Chemin des Côtes
63400 CHAMALIERES.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Philippe NEYRIAL ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions de Président. Il aura toutefois droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe NEYRIAL déclare accepter ledit mandat et satisfaire aux conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Pour copie certifiée conforme